

Analyse de la productivité du secteur des assurances en Algérie depuis 2011

تحليل إنتاجية قطاع التأمين في الجزائر منذ عام 2011

Bourechak ibtissem¹ Laboratoire : Système d'information comptable : Etudes pratiques en sciences commerciales et sciences de gestion Esc-Alger i_bourechak@esc-alger.dz	Mihoubi siham Laboratoire : Système d'information comptable : Etudes pratiques en sciences commerciales et sciences de gestion Esc-Alger s_mihoubi@esc-alger.dz	Azzaoui Khaled Laboratoire : Système d'information comptable : Etudes pratiques en sciences commerciales et sciences de gestion Esc-Alger Kh_azzaoui@esc-alger.dz
--	---	--

Received: 17/03/2023

Accepted: 04/05/2023

Published: 30/06/2023

Abstract:

The present work aims to highlight the productivity of the insurance sector in Algeria between (2011-2020). This period is characterized by two main events influencing the insurance activity in Algeria. The first is the separation between non-life insurance and life insurance in 2011, and the second is the arrival of the pandemic covid 19 in 2019 that caused a degradation of sector performance.

To realize this paper we have adopted a comparative approach followed by an explanatory approach so that we can give logical reasons for the different evolutions observed.

Key words: non-life insurance, life insurance, covid19, performance

الملخص:

تهدف هذه الدراسة إلى تسليط الضوء على إنتاجية قطاع التأمين في الجزائر بين عامي (2011-2020). تتميز هذه الفترة بحدثين رئيسيين يؤثران على نشاط التأمين في الجزائر. الأول هو الفصل بين التأمين على الحياة والتأمين غير الحياة في عام 2011، والثاني هو ظهور جائحة كوفيد-19 في عام 2019 التي أدت إلى تدهور أداء القطاع.

لإعداد هذه الورقة، اعتمدنا على منهج مقارنة تلاه منهج تفسيري لنتمكن من تقديم أسباب منطقية للتطورات المختلفة التي تم ملاحظتها.

الكلمات المفتاحية: التأمين غير الحياة، التأمين على الحياة، كوفيد-19، الأداء.

¹- Bourechak ibtissem: i_bourechak@esc-alger.dz

Introduction

Dans les pays développés, la solidité de secteur des assurances est l'un des indices de la performance de système économique. D'ailleurs, plusieurs études économiques ont démontré que la croissance économique et le développement de l'assurance étaient inter liés et l'absence de secteur des assurances va créer une économie fragile et déstabilisée.

En Algérie, l'activité des assurances a été introduite par l'administration coloniale européenne. Cela a conduit après l'indépendance à l'héritage des lois et des règlements antérieurs. Par la suite, l'Algérie a adopté une politique de réformes très importantes pour mieux encadrer et développer davantage cette activité. Cette dernière a évolué dans un contexte de changements permanents tels que la privatisation et la libéralisation des marchés, les modifications des règles administratives, ainsi que la volonté d'ouvrir leurs économies au monde extérieur.

Actuellement, l'Algérie à l'instar des autres pays du monde reconnu que l'assurance est un acteur qui stimule la croissance économique. Cependant, la problématique de notre recherche est :

Comment la productivité du marché des assurances a évolué en Algérie depuis 2011 ?

Ce travail de recherche est réalisé par l'objectif d'analyser l'évolution de la productivité de secteur des assurances en Algérie entre (2011-2020). Ce qui va nous permettre de détecter les facteurs qui ont impacté l'activité assurantielle algérienne. Ceci afin de donner des recommandations adéquates aux situations critiques fréquentées.

Pour réaliser cette étude nous avons adopté une approche comparative suivie d'une approche explicative pour que nous puissions donner des raisons logiques aux différentes évolutions constatées.

Notre travail sera donc divisé en deux parties : Une partie théorique présentera l'historique et la structure du marché des sociétés d'assurance en Algérie. Et une deuxième partie, portera sur la description et l'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires du marché algérien des assurances.

1- Généralité sur le secteur algérien des assurances

1-1- Aperçu historique de secteur des assurances en Algérie

L'évolution de l'assurance s'est effectuée progressivement à travers cinq étapes. A l'époque coloniale (**avant 1962**), l'Algérie était considérée comme une partie intégrante de la France. Donc, le contrôle et l'application de la législation applicable aux compagnies d'assurance en France était applicable à leurs agences en Algérie. A l'indépendance (en **1962**), l'Algérie a fait une reconduction par la loi 62-157 du 21 décembre 1962 de tous les textes en vigueur afin de sauvegarder les intérêts de la nation en attendant la promulgation de nouvelles lois. Ensuite en **1966**, l'Algérie a migré vers la nationalisation de l'ensemble des compagnies étrangères par l'ordonnance n° 66-129 du 27 mai 1966 et l'instauration du monopole de l'Etat sur l'assurance par l'ordonnance n°66-127 du 27 mai 1966. Et après, en **1982**, l'Algérie a opté pour la spécialisation du marché par la restructuration du marché comme suit :

- CAAR : spécialisée dans les risques industriels ;
- S.A.A : spécialisée dans les risques automobiles, assurances de personnes et risques simples ;
- CAAT : spécialisée dans les risques transports ;
- CCR : spécialisée dans la réassurance.

En **1989**, l'Algérie a décidé la libéralisation du marché en abandonnant la spécialisation des sociétés d'assurance par des textes relatifs à l'autonomie des compagnies publiques. Ensuite en **1995**, l'Algérie a mis en place un cadre juridique des assurances par l'ordonnance 95/07 du 25 janvier 1995 qui a mis fin au monopole de l'état et a permis la création de sociétés privées Algériennes, et de réintroduire les intermédiaires d'assurances. Enfin en **2006**, une modification de l'ordonnance précédent par la loi n°06-04 du 20 février **2006** modifiée en **2011** était faite pour l'objet d'imposer une séparation des activités vie et non vie, introduire la bancassurance et permettre l'ouverture de succursales de sociétés d'assurance ou de réassurance étrangère.

1-2- Les intervenants sur le marché des assurances en Algérie

Le marché algérien des assurances contient plusieurs acteurs à savoir les compagnies d'assurance, les institutions de régulation, les intermédiaires...etc. Tous ces intervenants sont sous la tutelle du ministère des finances.

1-2-1- institutions de régulation

Le ministère des finances : Les sociétés d'assurances ou/et de réassurances et les intermédiaires d'assurance ne peuvent pas exercer leurs activités qu'après l'obtention de l'agrément de la part du ministère des finances

Le conseil national des assurances « CNA » : Examiner et émettre son avis sur les questions dont il est saisi par le Ministre des Finances et notamment celles relatives à la situation du secteur et à son organisation ainsi qu'aux moyens susceptibles d'améliorer ses prestations.

La commission de supervision d'assurance « CSA » : C'est l'organe qui exerce le pouvoir de l'Etat sur l'activité des assurances, elle a pour objet (KPMG, 2015) de protéger les intérêts des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance, en veillant à la régularité des opérations d'assurances ainsi qu'à la solvabilité des compagnies d'assurances et de Promouvoir et développer le marché national des assurances en vue de son intégration dans l'activité économique et sociale.

L'union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) : il pour objet de « représenter et gérer les intérêts collectifs de ses membres, l'information et la sensibilisation de ses membres et de public¹ ». Toutes sociétés d'assurance, courtiers, agents généraux sont tenus par la loi d'adhérer à cette association.

Le bureau central de tarification BCT : Fixer la prime ou la cotisation d'assurance moyennant laquelle l'entreprise d'assurances est tenue de couvrir la responsabilité civile du fait de l'usage du véhicule terrestre à moteur.

Le bureau unifié Automobile Algérien BUAA : Association professionnelle entre les entreprises d'assurances agréées pour pratiquer l'assurance de la responsabilité civile du fait de l'usage des véhicules terrestres à moteur. Elle est chargée de l'application des conventions conclues avec les pays étrangers adhérents aux régimes des cartes internationales d'assurance.

La centrale des risques : Les sociétés d'assurance et les succursales des sociétés d'assurances étrangères doivent fournir à la centrale des risques les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

1-2-2- Fonds liés au secteur

Le fonds de garanties des assurés (FGAS) : Un fonds qui a pour charge de « supporter, en cas d'insolvabilité des sociétés d'assurance, toutes ou une partie des dettes envers les assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurance²».

Fonds de Garantie Automobile (FGA)³ : Le fonds a pour mission de payer les indemnités dues aux victimes des accidents causant des préjudices résultant des atteintes aux personnes ou à leurs ayants droit dans le cas où le responsable de l'accident demeure inconnu ou dans les cas de non assurance et dans les cas d'exclusion de garantie.

1-2-3- Intermédiaires en assurance :

Les intermédiaires en assurance sont les **agents généraux**, les **courtiers**, **banques** par des conventions de bancassurance, la **poste**, les **experts en assurance**, les **commissaires d'avaries** et les **actuaire**s.

1-2-4- Les sociétés d'assurance

Il existe à ce jour 24 compagnies d'assurances dont 11 publiques, 11 privées et 02 mutuelles opérant au niveau du marché algérien. Ces compagnies sont organisées sous forme de sociétés par actions (SPA) ou de sociétés Mutualistes. Selon la déclaration de M. Benmicia le PDG de CAAT : Le nombre de ces sociétés va passer à 26 en 2022, avec la constitution de deux nouvelles sociétés publiques d'assurance en fin 2021, dont le dossier d'agrément est en cours et lesquelles pratiqueront l'assurance TAKAFUL⁴.

1-2-5- Les réassureurs

En Algérie, il existe une seule compagnie agréée d'exécuter les opérations de réassurance, il s'agit de la CCR. Outre que la CCR, le marché fait appel aux réassurances étrangères cotées par les organismes de notation internationaux sur leurs capacités à faire face à leurs engagements.

1-2-6- Autres acteurs (KPMG, 2015)

L'école des hautes études d'assurance (EHEA):

Ecole créée à l'initiative de l'UAR et résulte d'un partenariat entre l'Algérie et la France dans le domaine des assurances. Elle est dotée d'un capital social de 28 millions de dinars, ses actionnaires sont les assureurs publics ou privés. Cet établissement vise à assurer aux étudiants des formations de qualité en assurances mais aussi dans d'autres domaines en relation avec le métier des assurances.

L'institut algérien des hautes études financières (IAHEF):

Une SPA, dotée d'un capital social de 30 millions de dinars, fondé par six banques publiques et quatre sociétés publiques d'assurance et la société de refinancement hypothécaire SRH et Sonatrach. Elle est chargée d'organiser des formations de haut niveau dans les métiers de la finance, destinées aux cadres et responsables du secteur bancaire, financiers des assurances.

2- La situation du secteur des assurances en Algérie

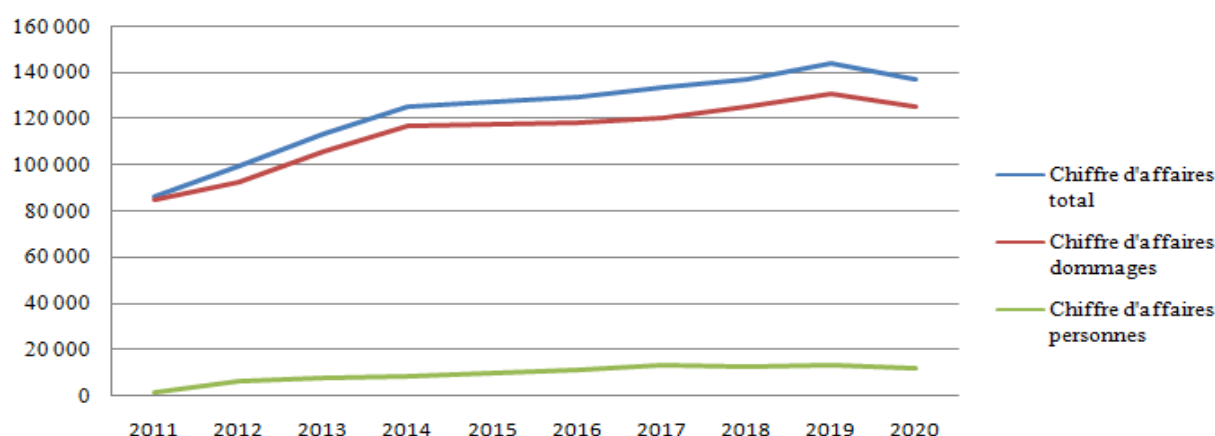
2-1- Analyse du chiffre d'affaires du marché Algérien des assurances par branche

Depuis 2011, l'entrée en application de la séparation entre l'assurance dommages et l'assurance de personnes, jusqu'à 2020 le marché des assurances a connu une croissance totale de **59%** due à l'évolution positive des réalisations en chiffre d'affaires par les deux catégories de sociétés d'assurance : Assureurs de personnes de **605%** et assureurs dommages de **48%**.

Malgré cette réforme et tous les efforts déployés par les autorités algériennes le marché des assurances reste toujours dominé majoritairement par les assurances dommages par une part prépondérante dépassant **90%** tout au long de la période 2011-2020 contre une part minoritaire de moins de **10%** pour les assurances personnes.

Le graphe ci-dessous représente l'évolution de chiffre d'affaires du marché algérien des assurances par branche pour la période (2011-2020) :

Figure 2 : Evolution du chiffre d'affaires du marché algérien des assurances par branche pour la période (2011-2020), en unité de millions DA

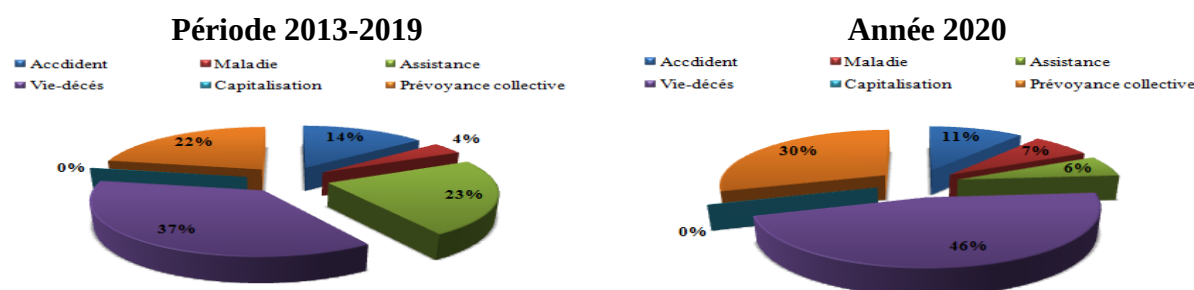


Source : Etablie par nous-mêmes d'après les Rapports annuels de la DASS⁵(2011-2020).

Assurance de personnes

L'évolution du chiffre d'affaires d'assurance de personne a suivi une tendance haussière depuis 2011 jusqu'à 2019, soit une très importante croissance de **699%**. En 2020, l'année caractérisée par la pondération de l'épidémie Covid-19, l'assurance de personnes a été fortement touchée par les conséquences négatives relatives à cette épidémie en enregistrant un recul de **12%**. La baisse était due principalement à la chute enregistrée au niveau du produit « Assistance », soit une régression de **71%** due à la restriction des voyages à l'étranger suite aux mesures de précautions prises par les autorités pour limiter la propagation de l'épidémie. Cette baisse a touché toutes les branches d'assurance de personnes sauf les branches « maladie » et « vie-décès » qui ont enregistré respectivement une croissance de **683%** et **6%**.

Figure3 : Part moyenne de marché de l'assurance de personnes par type de produits pour la période 2013-2019



Source : Etablie par nous-mêmes d'après les Rapports annuels de la DASS (2011-2020).

La figure ci-dessus nous permet de faire une comparaison entre la structure du portefeuille de l'assurance de personnes par type de produit entre la période 2013-2019 et l'année 2020.

La structuré en classement de position par produit des deux portefeuilles était comme suit :

- La 1^{ère} position en 2013-2019 pour « vie-décès », elle a pu maintenir sa position en 2020
- La 2^{ème} position en 2013-2019 pour « Assistance » contre « Prévoyance collective » en 2020
- La 3^{ème} position en 2013-2019 pour « Prévoyance collective » contre « Accident » en 2020
- La 4^{ème} position en 2013-2019 pour « Accident » contre « Maladie » en 2020
- La 5^{ème} position en 2013-2019 pour « Maladie » contre « Assistance » en 2020
- La 6^{ème} position pour l'assurance capitalisation pendant toute la période 2013-2020

D'où, nous remarquons que pour l'exercice exceptionnel 2020 la structure de portefeuille a changé du fait de la chute enregistrée dans l'assurance « Assistance » et la forte croissance enregistrée dans l'assurance « Maladie » suite aux conséquences de la crise sanitaire Covid-19.

Assurance dommages

Tout au long de la période 2011-2019, les sociétés d'assurance dommages ont assuré une tendance de productivité évolutive passant de 84 972 millions DA en 2011 à 125 549 millions DA en 2019, soit une croissance de **48%**. Alors qu'en 2020, ils ont marqué un recul de 4% en chiffre d'affaires.

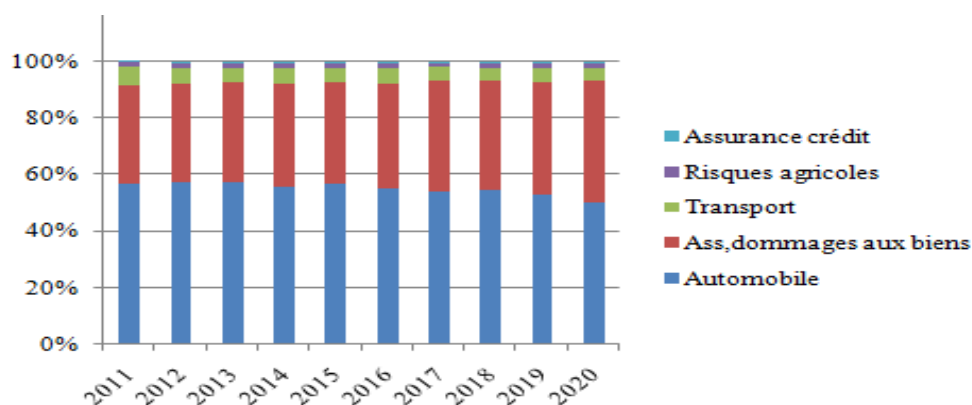
Ses évolutions caractérisant la productivité en assurance dommages sont due à la performance de ses branches notamment la branche **assurance automobile** qui depuis 2011, a réalisé une productivité d'une tendance haussière jusqu'à 2019 grâce à l'accroissement d'année par année du parc automobile national et l'amélioration de l'offre de ses produits. En 2020, l'assurance automobile a connu un recul de 9%. Cette baisse affichée au niveau de cette branche s'explique par l'impact de la nouvelle taxe anti-pollution⁶ sur les véhicules de tourisme et engins roulants, instaurée par la loi de finance de 2019 et la fermeture de showrooms et la suspension⁷ des importations de véhicules neufs et l'arrêt de la production des activités des usines de montage automobile.

Et, l'**assurance dommages aux biens** qui a enregistré une tendance évolutive tout au long de la période 2011 à 2020. Cette évolution continue revient au fait que cette branche couvre les

risques d'entreprises qui présentent une cible clientèle très importante non suffisamment exploitée malgré que le marché offre une large masse de produits pour cette clientèle.

Les réalisations en chiffre d'affaires des autres branches « assurance transport, agricole et crédit » restent encore très faibles ils ont enregistré des évolutions positives perturbées en quelques années par des régressions expliquées par le non développement de ses branches d'assurance en Algérie malgré la diversité d'offres d'assurance proposées par ses branches.

Figure 4: Evolution des parts de marché en assurance de dommages par branche (2011-2020).



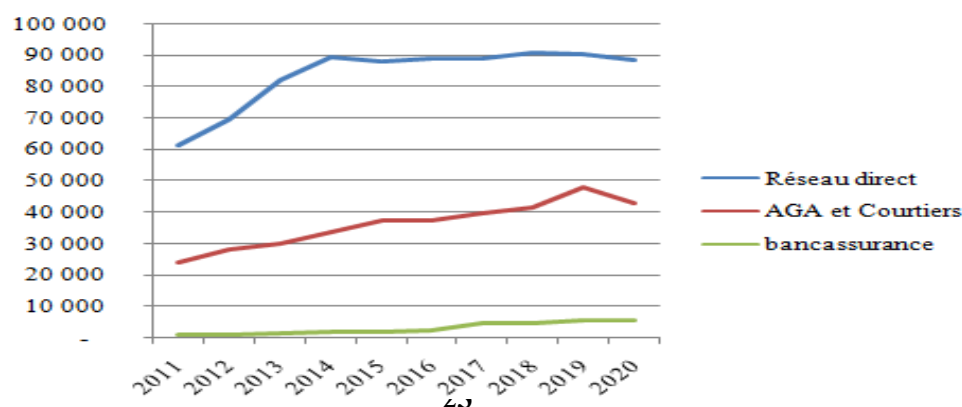
Source : Etablie par nous-mêmes d'après les Rapports annuels de la DASS (2011-2020).

La figure ci-dessus montre que la structure du portefeuille d'assurance dommages a maintenu ses proportions pendant la période 2011-2020 où L'assurance automobile domine majoritairement le portefeuille par une part moyenne de 55% suivi en 2^{ème} position par l'assurance dommages et autres dommages aux biens par une part appréciable de 38%. En 3^{ème} position se classe l'assurance transport par une part de 5% et à la 4^{ème} et dernière position se classe l'assurance-crédit par une part assez faible de 2%.

2-2-2 Analyse de la production du marché par type d'intermédiaire

En 2011, le nombre des intermédiaires (courtiers et AGA) était de 667 intermédiaires contre 1 806 intermédiaires en 2020. L'augmentation du nombre d'intermédiaires a permis de générer un supplément de primes de 19 236 millions DA entre 2011-2020, soit une part de 38% du total du supplément des primes générées dans cette période qui est de 50 881 millions DA.

Figure 5 : Evolution de la production du marché par type de réseau (2011-2020), unité millions DA



Source : Etablie par nous-mêmes d'après les données des Rapports de la DASS 2011-2020.

La distribution des produits d'assurance en Algérie se fait principalement à travers le réseau direct des sociétés d'assurance, soit une part moyenne pendant la période 2011-2020 de **68%**. Suivi par le recours au réseau des intermédiaires (AGA et courtiers) par une part moyenne appréciable de **29%**. Le réseau de la bancassurance présente une part moyenne assez faible de **3%**.

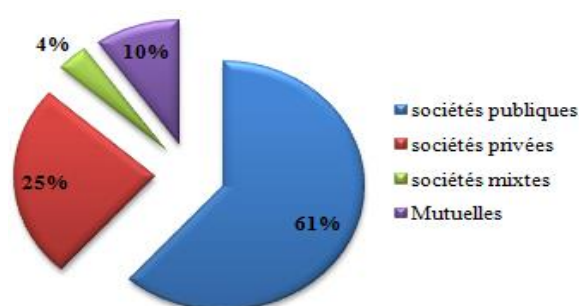
La figure n°5 montre que les productions générées par le réseau direct, les intermédiaires et le réseau de bancassurance ont connu des évolutions respectives de **46%**, **100%** et **421%** pendant la période 2011-2019.

En 2020, tous les réseaux de distribution ont marqué un recul de leurs productivités expliqué par le ralentissement de l'économie vécu dans cette année exceptionnelle à cause des incidences du confinement imposé par les pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19. La bancassurance a subi une baisse de **1%** suivi par réseau direct qui a enregistré une baisse de **2%** suivi par le réseau des intermédiaires qui a été le plus touché et affecté par ces mesures conservatoire en enregistrant une baisse de **10%**.

2-2-1- Analyse de la Production du marché par type de sociétés d'assurance

Le marché des assurances en Algérie est structuré en 04 types de sociétés, des sociétés publiques, à capital mixte et des mutuelles.

Figure 7 : Part moyenne de la production de marché (2011-2020) par type de société



Source : Etablie par nous-mêmes d'après les Rapports annuels de la DASS 2011-2020.

Depuis 2011, le marché des assurances a maintenu sa composition en part de marché entre les différents types de sociétés qu'il le compose.

Les sociétés publiques ont pu maintenir leur position de leader de marché pendant toute la période 2011-2020, soit une part moyenne de **61%**. Les autres sociétés partagent donc les **39%** qui restent du marché comme suit : les sociétés privées détiennent une part moyenne de **25%**, les sociétés mixtes **10%** et les mutuelles **4%**.

Conclusion

Dans un faible environnement économique caractérisé par la faible croissance des revenus des ménages, la baisse de la valeur de la monnaie nationale, la baisse des prix du pétrole et donc les revenus extérieurs engendrant le ralentissement de la mise en place de nouveaux investissements...etc, qui ont des répercussions durables sur la demande de produits d'assurance, le marché des assurances Algérien a pu réaliser une croissance positive de la productivité ces dernières années.

Alors que les conséquences négatives de l'année exceptionnelle 2020 caractérisée par la propagation de crise sanitaire covid-19, ont touché plusieurs secteurs économiques en réduisant leurs activités, dont le marché des assurances qui a été affecté également en enregistrant une baisse de la productivité.

Pendant la période 2011-2020, la performance du marché des assurances s'est améliorée en enregistrant un taux de croissance de chiffre d'affaires de **59%**, soit une hausse de **48%** pour l'assurance de dommages et de **605%** pour l'assurance de personnes. La structure de marché des assurances est restée stable tout au long de cette période où l'assurance de dommages prédomine le marché avec une part moyenne de **92%**, dont **55%** des souscriptions sont générées par la branche automobile, contre **8%** pour l'assurance de personnes, dont **35%** des souscriptions sont générées par le produit assurance vie-décès.

Donc nous déduisons que malgré la hausse très importante enregistrée dans les souscriptions des contrats assurance de personnes, cette branche reste toujours non suffisamment exploitée ou bien ses produits offerts ne conviennent pas aux besoins et croyances religieuses des Algériennes, car ils sont conçus sur la base du principe d'ElGharar qui est interdit dans la religion islamique.

Depuis 2011, les sociétés d'assurance publiques prédominent le marché en occupant plus de **61%** comme part de marché contre **39%** répartie entre les autres types de sociétés.

Le recours à chaque type de réseau de distribution reste tributaire à la stratégie de distribution de chaque compagnie. Nous avons remarqué que les sociétés privées font recours aux services des intermédiaires d'assurances plus que les autres types de sociétés.

D'après ce qui précède, nous remarquons que le développement du marché d'assurance en Algérie reste insuffisant quand on voit une faible productivité pour des branches qui présentent une vraie opportunité à exploiter par les assureurs, à savoir : l'assurance de personnes, l'assurance-crédit et l'assurance agricole, en offrant aux opérateurs économiques du marché et aux citoyens des produits d'assurance adéquats à leurs besoins réels en assurance.

Les recommandations principales que nous avons tirées de notre travail pour le développement du secteur des assurances en Algérie sont :

- Inciter les pouvoirs publics pour l'émigration vers un système d'assurance islamique « takaful » et adapter tout le marché et les secteurs économiques en faveur des assureurs takaful pour leur faciliter la commercialisation de leurs produits dans des conditions qui ne s'opposent pas avec les principes d'Islam. D'où nous proposons d'instaurer tout un système financier islamique à savoir : des sociétés d'assurance takaful, banques islamiques, sociétés de réassurance islamiques...etc

- Les compagnies d'assurances doivent lancer des campagnes publicitaires et de sensibilisations au public à fin d'améliorer l'image de l'assurance dans l'esprit des citoyens Algériens pour la recreation d'une culture d'assurance saine et fructifiante.

Liste Bibliographique :

- Direction des assurances, Rapports annuels des assurances, rapports de 2011 à 2020.
- KPMG, Guide des assurances en Algérie, Édition 2015
- Ordonnance 05-07 modifié par l'art 33 de la loi 06-04
- Loi n° 06-04 du 20 février 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances
- Comité Général des assurances : <http://www.cga.gov.tn/index.php?id=76&L=0> (consulté le 20/03/2022)
- Algérie presse service : Marché national des assurances une croissance de plus 4% en 2021 : <https://www.liberte-algerie.com/economie/une-croissance-de-plus-4-en-2021-371422> (consulté le 24/03/2022)
- Algérie presse service, Marché des assurances: baisse de près de 5% du chiffre d'affaires en 2020: <https://www.aps.dz/economie/119681-marche-des-assurances-baisse-de-pres-de-5-du-chiffre-d-affaires-en-2020> (consulté le 20/03/2022)
- Algérie presse service, Assurances : une croissance de 5,7 % au 1er semestre, la branche automobile prédominante : <https://www.aps.dz/economie/130643-assurances-une-croissance-de-5-7-au-1er-semestre-la-branche-automobile-predominante> (consulté le 22/03/2022)

¹ Article 214, Ordonnance 05-07 modifié par l'art 33 de la loi 06-04.

² Article 213 bis-ajouté par la loi 06-04.

³ Décret exécutif n° 04-103.

⁴ <https://www.liberte-algerie.com/economie/une-croissance-de-plus-4-en-2021-371422> consulté le 24/03/2022

⁵ DASS : Direction des Assurance au niveau du Ministère des Finances

⁶ Algérie presse service: Marché des assurances: baisse de près de 5% du chiffre d'affaires en 2020 : <https://www.aps.dz/economie/119681-marche-des-assurances-baisse-de-pres-de-5-du-chiffre-d-affaires-en-2020>

⁷ Algérie presse service : <https://www.aps.dz/economie/130643-assurances-une-croissance-de-5-7-au-1er-semestre-la-branche-automobile-predominante>